

## 8% de la population, 100% du privilège

### La vérité comptable sur l'anglais au Québec.

Chaque fois que le Québec légifère sur la langue, la même séquence s'enclenche dans les quarante-huit heures. Articles indignés dans le Globe and Mail. Interventions d'Ottawa sur les droits fondamentaux. Couverture internationale qui présente le Québec comme une société répressive. Puis recul québécois, amendements, accommodements. Cette séquence ne s'improvise pas. Elle se déploie avec la précision d'une opération militaire rodée depuis quarante ans. Ce n'est pas de la défense des droits. C'est un mécanisme de contrôle colonial modernisé, financé en partie par les impôts des francophones qu'il cible.



**Constat de fait: la mécanique est politique, pas juridique. La comprendre, c'est refuser de la subir.**

Parlons de droit. Pas d'opinion, pas de sentiment. De droit international. Une minorité linguistique, selon les critères établis par l'ONU dans la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques de 1992, se définit par trois conditions cumulatives: vulnérabilité structurelle, désavantage économique documenté et absence de protection institutionnelle. Appliquons ces trois critères à l'anglais en Amérique du Nord. Vulnérabilité structurelle: l'anglais est la langue de 350 millions de personnes sur le continent, la langue du pouvoir économique, technologique et militaire mondial. Désavantage économique: les données de Statistique Canada et de l'Office québécois de la langue française documentent un écart persistant de revenus en faveur des anglophones dans les secteurs de pointe de la région métropolitaine de Montréal. Absence de protection institutionnelle: l'anglais est protégé par la Charte canadienne des droits, financé par le gouvernement fédéral et soutenu par le réseau institutionnel le plus puissant de la planète. L'ONU a statué. L'anglais au Québec ne répond à aucun de ces trois critères.

**Constat de fait: appeler l'anglais une langue minoritaire au Québec est une fraude intellectuelle. Pas une opinion. Une fraude.**

Ouvrons les livres. Les données de Statistique Canada et de l'OQLF documentent un écart persistant entre les revenus médians des travailleurs anglophones et francophones dans les secteurs de pointe de la région métropolitaine de Montréal, finance, droit des affaires, technologie, sièges sociaux. Cet écart varie selon les secteurs et les méthodologies, mais sa direction est constante sur plusieurs recensements successifs. Les sièges sociaux des grandes entreprises qui opèrent au Québec fonctionnent majoritairement en anglais. Bay Street contrôle encore une proportion significative du capital investi au Québec. La communauté anglophone représente environ 8% de la population québécoise et contrôle une part du pouvoir économique qui dépasse largement ce poids démographique.

Un francophone qui veut accéder aux emplois bien rémunérés dans les tours de bureaux de Montréal doit investir des années de sa vie à maîtriser une deuxième langue. Des cours, du temps, de l'énergie cognitive, du stress professionnel. Les recherches sur l'acquisition des langues secondes, notamment les travaux du linguiste Stephen Krashen sur le temps d'acquisition nécessaire à la maîtrise fonctionnelle, estiment qu'une maîtrise professionnelle exige plusieurs centaines d'heures de formation intensive. Ces heures, le francophone les paie de sa poche et de son temps.

L'anglophone unilingue de Westmount ne paie rien. Il passe gratuitement. Le francophone s'épuise à devenir bilingue pour obtenir le même salaire que celui qui n'a fait aucun effort de réciprocité. C'est une taxe sur le cerveau des nôtres, prélevée silencieusement, jamais nommée dans les débats publics, jamais comptabilisée dans les bilans de la discrimination linguistique.

**Constat de fait: le bilinguisme imposé à la majorité est une taxe invisible. Le péage linguistique se paie en années de formation, en revenus manqués et en énergie cognitive détournée de la production. La minorité dominante ne paie pas ce péage. Elle le perçoit.**

McGill University et Concordia University reçoivent des subventions du gouvernement du Québec. Le Conseil des universités du Québec a documenté que les universités anglophones reçoivent des subventions par étudiant comparables aux universités francophones, malgré le fait qu'elles desservent une population dont le poids démographique est d'environ 7,6% selon le recensement de 2021. Le tome précédent de cet ouvrage documente que ce déséquilibre représente un transfert implicite estimé à 1,94 milliard de dollars vers le réseau anglophone.

Le réseau des hôpitaux anglophones de Montréal, le McGill University Health Centre en tête avec un budget annuel dépassant 1,5 milliard de dollars, est financé majoritairement par l'État québécois. Les écoles anglaises publiques sont financées par le système public québécois. Chaque dollar de taxe payé par un contribuable francophone finance en partie ce réseau parallèle. Ce n'est pas de la générosité. C'est un suicide financier. Un État qui subventionne activement l'anglicisation de sa métropole au-delà de tout poids démographique justifiable finance sa propre dissolution, chèque après chèque, budget après budget, en appelant ça de la tolérance. Pour les mécanismes concrets de rééquilibrage, plafonnement du financement au prorata démographique, transformation des universités anglophones en institutions à charte internationale, réorientation administrative des hôpitaux tout en maintenant des unités bilingues pour la sécurité médicale, le lecteur est renvoyé au chapitre sur la souveraineté linguistique du tome précédent où ces mesures sont détaillées avec leurs séquences de transition.

*Constat de fait: aucun État souverain normalement constitué ne ferait ça. Le Québec le fait et appelle ça de la tolérance. C'est de l'inconséquence comptable érigée en vertu.*

Qui a construit ce dispositif? Pierre Elliott Trudeau l'a architecturé consciemment. La Charte canadienne des droits et libertés de 1982, imposée sans le consentement du Québec, a enchâssé les droits linguistiques de manière à créer un levier permanent d'intervention fédérale dans les affaires québécoises. Alliance Québec et ses organisations successeurs ont reçu des financements fédéraux documentés pour mener leurs campagnes contre les lois linguistiques québécoises. Le Globe and Mail, le National Post et CBC ont systématiquement amplifié chaque mesure linguistique québécoise comme une attaque contre les droits fondamentaux, produisant une couverture internationale qui présente le Québec comme une société répressive. La séquence est rodée: loi québécoise, article outragé, intervention d'Ottawa, retraite québécoise. Cette séquence a fonctionné pendant quarante ans parce que nous avons accepté d'y jouer notre rôle.

*Constat de fait: ce mécanisme n'a pas été construit pour protéger des droits. Il a été construit pour maintenir un rapport de force colonial sous couvert de droits fondamentaux.*

Les modèles d'intelligence artificielle que nous utilisons quotidiennement, ChatGPT, Claude, Gemini, Copilot, sont entraînés majoritairement sur des corpus anglophones nord-américains. Un corpus, pour ceux qui ne connaissent pas le terme, c'est l'ensemble des textes sur lesquels un modèle d'IA a été entraîné, sa bibliothèque de départ, celle qui détermine ses réflexes et ses prémisses. Des études sur la composition de CommonCrawl, le corpus dominant utilisé dans l'entraînement des grands modèles, estiment que plus de 90% de son contenu est en anglais. **Les sources médiatiques canadiennes qui alimentent ces entraînements sont à majorité fédéralistes.** Quand on pose à ces outils une question sur la politique linguistique québécoise, ils reproduisent mécaniquement le cadrage "minorité opprimée" non pas parce qu'un programmeur l'a décidé, mais parce que ce cadrage est statistiquement dominant dans leurs données d'entraînement. Ce n'est pas de la malice. C'est de la mécanique statistique. Le résultat est identique: un outil qui devrait nous aider à penser travaille contre notre cadrage conceptuel.

La souveraineté cognitive est la condition préalable à toute autre souveraineté. Un Québec souverain inscrirait dans sa constitution l'obligation pour l'État d'investir dans des modèles de langage et des outils numériques entraînés sur des corpus québécois et francophones, couvrant le droit civil québécois, la jurisprudence, la littérature, l'histoire et les données administratives de l'État. Ces outils seraient utilisés préférentiellement dans tous les ministères, les hôpitaux, les écoles et les tribunaux. Un pourcentage des contrats publics en technologie de l'information serait réservé à des entreprises développant des outils en français sur des données québécoises, sur le modèle des politiques de contenu canadien en radiodiffusion qui existent depuis les années 1970. Ce n'est pas du protectionnisme. C'est de l'hygiène cognitive nationale. On ne bâtit pas un pays avec les logiciels de ceux qui nous considèrent comme une section de librairie folklore et traditions.

*Constat de fait: un État qui confie sa mémoire institutionnelle et la formation de ses citoyens à des outils conçus par ses adversaires culturels travaille activement à sa propre dissolution.*

Des pans entiers de l'administration publique québécoise dans la santé et l'enseignement supérieur sont gérés par des technocrates qui craignent plus de déplaire à l'élite de Westmount qu'à la majorité francophone qui les paie. Des directions d'hôpitaux qui résistent à la francisation de leurs pratiques administratives internes. Des recteurs d'universités francophones qui se félicitent publiquement d'augmenter leur proportion d'étudiants anglophones comme si c'était un indicateur de prestige international. Des sous-ministres qui anticipent les objections de Bay Street avant même que Bay Street les formule. Ces gens ne sont pas des traîtres conscients. Ils sont le produit d'une socialisation institutionnelle qui a intégré la hiérarchie coloniale comme ordre naturel des choses. Ils gèrent leurs carrières en fonction de cette hiérarchie. Et pendant ce temps, ils administrent l'appareil d'État que les francophones financent et dont ils devraient être les premiers bénéficiaires. C'est ce que les politologues appellent la capture institutionnelle: une technocratie sans colonne vertébrale qui a intériorisé le rapport de force adverse et le reproduit depuis l'intérieur.

*Constat de fait: le mécanisme de domination le plus efficace est celui qui n'a pas besoin de se maintenir par la force parce que ses victimes consentent d'en devenir les gardiens.*

Un Québec souverain garantirait à chaque citoyen, quelle que soit sa langue maternelle, les mêmes droits civiques complets: droit de vote, accès à la justice, protection contre la discrimination, liberté d'expression, liberté de religion, égalité devant la loi. Ces droits sont individuels, inaliénables et non négociables. **Ce que la constitution ne garantirait pas, c'est le maintien d'un système institutionnel parallèle dont le financement public dépasse le poids démographique réel de la communauté qu'il dessert.** La Charte canadienne des droits et libertés ne s'appliquerait plus dans un Québec souverain. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme est claire à ce sujet: « *Le droit à l'éducation n'implique pas un enseignement dans la langue des parents.* » -- Cour européenne des droits de l'homme, *Affaire linguistique belge* (1968). Le droit international n'oblige pas un État à financer un réseau institutionnel parallèle au-delà des droits civiques individuels.

Un allophone, c'est-à-dire un citoyen dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, s'intègre en français, langue nationale de l'État. Ce n'est pas une exigence extraordinaire. C'est la norme universelle. La Russie ne finance pas de réseau scolaire ukrainien. L'Italie ne finance pas d'universités portugaises. Le Japon ne finance pas d'hôpitaux coréens. Aucun de ces États n'est accusé d'intolérance pour autant. Le Québec est le seul endroit au monde où demander l'intégration linguistique à la langue nationale est présenté comme une attaque contre les droits fondamentaux. Quand on choisit de s'installer au Québec, on choisit de s'intégrer en français. Ce n'est pas une punition. C'est un contrat. Le même contrat que tous les États normalement constitués imposent à leurs nouveaux citoyens sans que personne ne crie à l'oppression.

Il faut nommer une perception que ce texte pourrait involontairement renforcer et la couper net. **L'indépendance du Québec n'est pas un projet contre les anglophones.** Ce n'est pas une guerre contre leur langue, une menace contre leurs habitudes de vie ni un obstacle à leur accès aux soins, au travail ou à la vie quotidienne. Un anglophone qui vit au Québec souverain vivra sa vie en anglais s'il le choisit, avec les mêmes droits civiques qu'un francophone, sans que l'État lui crée de difficultés personnelles. Ce que l'État ne fera plus, c'est financer avec les taxes de tous un système institutionnel parallèle dont le poids dépasse largement la réalité démographique. La distinction est simple: défendre les individus et leurs droits, oui. Financer une langue au détriment de la langue nationale, non. Ce n'est pas de l'hostilité. C'est de la proportionnalité. Et la proportionnalité n'est hostile à personne.

Aucun État francophone dans le monde ne finance un réseau institutionnel anglophone parallèle à cette échelle. Nous sommes le seul peuple francophone qui subventionne aussi généreusement la langue qui le remplace.

*Constat de fait: ce n'est pas de la tolérance. C'est de la capitulation financière institutionnalisée. Et la norme internationale nous donne entièrement raison de l'arrêter.*

---

La facture du bilinguisme asymétrique: ce que personne ne comptabilise

Le coût de formation au bilinguisme fonctionnel est assumé intégralement par la majorité francophone. La minorité anglophone n'assume aucun coût symétrique.

Le bilinguisme exigé des francophones dans les secteurs de pointe constitue une barrière à l'entrée que l'unilingue anglophone ne rencontre jamais dans sa propre ville.

L'anglophone unilingue bénéficie d'un laissez-passer gratuit vers les hauts revenus. Le francophone unilingue en est structurellement exclu dans sa propre métropole.

Le Québec finance via ses taxes les institutions qui forment les travailleurs anglophones unilingues qui occuperont ensuite les postes que les francophones bilingues briguent.

Ce système est une fraude comptable. Il privatise les bénéfices du bilinguisme au profit de la minorité dominante et socialise les coûts sur la majorité.

*Constat de fait: le bilinguisme imposé à sens unique est une redistribution de la richesse déguisée en politique linguistique. La facture est payée par les francophones. Les dividendes sont encaissés par ceux qui n'ont rien à apprendre.*

---

La vérité historique est simple. Le Québec francophone représente l'une des rares sociétés francophones des Amériques. Il vit sur un continent de 350 millions d'anglophones. Sa survie collective ne dépend pas de la bonne volonté de ses voisins. **Elle dépend de décisions politiques, économiques et institutionnelles prises par des gens qui ont compris que la générosité mal calculée est une forme de suicide collectif.**

Et maintenant parlons aux élus. À ceux qui se lèvent à l'Assemblée nationale pour défendre la langue française le lundi et qui signent les chèques aux universités anglophones le vendredi. À ceux qui votent les budgets du MUHC pendant qu'ils discutent de l'érosion du français à Montréal. Aux ministres des Finances qui ont reconduit année après année, sous tous les gouvernements depuis 1982, les mêmes critères de financement institutionnel hérités de la Conquête, sans jamais poser la question de la proportionnalité démographique. À tous ceux-là, le message est simple: chaque chèque que vous signez est un clou de plus dans le cercueil de notre avenir français à Montréal. Chaque budget voté sans révision des critères de financement proportionnel au poids démographique réel est un acte de capitulation déguisé en gestion responsable. Vous n'êtes pas des défenseurs de la langue. Vous êtes les comptables de sa liquidation ordonnée.

Un Québec souverain qui inscrirait dans sa constitution la distinction nette entre droits civiques individuels et privilèges collectifs institutionnels ne ferait pas preuve d'intolérance. Il ferait preuve d'arithmétique. Et un peuple qui refuse de faire son arithmétique disparaît sans qu'on note le moment exact où il a cessé d'exister.

*Constat de fait: on ne s'excuse plus d'exister. On calcule notre survie. L'arithmétique ne ment pas.*

Louis-Martin Carrière